

PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

du lundi 29 avril 2024 à 18h30
à ST LAURENT DU PONT

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 13 décembre 2023

1. TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

- 1.1 Validation de la grille d'analyse des contributions ZAENR des communes du Parc
- 1.2 Avis du Parc sur les contributions communales ZAENR

2. FORET / FILIERE BOIS

- 2.1 Avis sur le projet d'aménagement 2024-2043 de la Forêt domaniale de la Grande Chartreuse (38)
- 2.2 Programme d'actions forêt-filière bois

3. CULTURE ET PATRIMOINE

- 3.1 Coups de pouce à manifestations 2024 - session 2
- 3.2 Coups de pouce à manifestations – modification de maître d'ouvrage
- 3.3 Soutien aux sportifs de haut-niveau pour 2024

4. EDUCATION AU TERRITOIRE

- 4.1 Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

5. BIODIVERSITE AMENAGEMENT PAYSAGE

- 5.1 Concert'eau Kit de transfert de stratégie de gestion concertée de l'eau
- 5.2 Étude environnementale Cirque de Saint-Même
- 5.3 Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier Actions 2024

6. TOURISME

- 6.1 Conventions de partenariat dans le cadre du projet de coopération internationale « Chicamocha en commun (Colombie) »
- 6.2 Programme d'actions tourisme

7. ADMINISTRATION FINANCES

- 7.1 Désignation de conseillers délégués
- 7.2 Convention de partenariat entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées
- 7.3 Dépôt dossier demande de financement Fonds Vert – ingénierie animation transition énergétique

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Il demande validation pour le procès-verbal du 13 décembre 2023. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

1 – TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

Point présenté par Sophie ROY Chargée de mission transition énergétique

1.1 – Validation de la grille d'analyse des contributions ZAENR des communes du Parc

CONTEXTE

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) demande aux communes d'identifier des ZAENR (zones d'accélération des énergies renouvelables).

Il s'agit de zones potentiellement favorables à l'implantation d'un type EnR :

- délais raccourcis pour l'instruction de l'autorisation environnementale et pour l'enquête publique liée à l'autorisation ;
- zones qui pourront être incluses dans les documents d'urbanisme via des modifications simplifiées ;
- où les projets pourront bénéficier des bonifications financières.

Ce sont des zones non exclusives - un projet peut être développé en dehors d'une ZAENR, et par ailleurs un projet identifié sur cette zone ne se substitue pas aux autorisations administratives et ne préjuge pas de l'instruction réglementaire.

RAPPEL DU RÔLE DU PARC

Le Parc est identifié comme « **acteur de la concertation** » : « *Lorsque les communes sont intégrées en totalité ou partiellement dans le périmètre de classement d'un parc naturel régional, l'identification des zones d'accélération est réalisée en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc pour ce qui concerne les zones situées en son sein.* »

Le Parc doit aussi **rendre un avis** : « *Dans les périmètres des aires protégées, entendues au sens de la stratégie nationale pour les aires protégées définie à l'article L. 110-4 du code de l'environnement, ainsi que dans les périmètres des grands sites de France définis à l'article L. 341-15-1 du même code, les communes identifient ces zones d'accélération après avis du gestionnaire.* »

PROPOSITION DE GRILLE D'ANALYSE

La grille d'analyse, présentée en annexe 1, identifie plusieurs enjeux issus de la Charte 2023-2038 : l'impact sur le paysage, l'impact sur les cours d'eau, l'impact sur la biodiversité, l'impact sur les milieux forestiers, l'impact sur les milieux agricoles, les caractéristiques du projet s'il s'agit de solaire photovoltaïque supérieur à 100 kW ou de méthanisation.

Cette analyse a pour objectif d'une part de s'assurer de la compatibilité des projets éventuels à venir sur ces zones avec la Charte, et d'autre part d'accompagner les communes dans la définition de zones les plus pertinentes possibles, répondant à la fois aux enjeux paysagers, de protection de milieux, et de développement des énergies renouvelables.

Anne GERIN demande quel est le pouvoir du Parc dans ces analyses.

Le Président précise que cela reste un avis, une recommandation.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider la grille d'analyse présentée en annexe, afin de rendre un avis aux communes ayant sollicité le Parc,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Votants (en voix) : 29
Exprimés (en voix) : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.2 – Avis du Parc sur les contributions communales ZAENR

Les contributions des communes ont été analysées au prisme de la grille validée précédemment.

PROPOSITION DE DÉCISION

Il est proposé de rendre les avis suivants aux communes :

Corbel : la commune identifie le solaire photovoltaïque (PV) dans une approche globale à l'échelle communale. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère, en particulier pour les hameaux du bourg de Corbel et des Curiés.

Dullin : la commune identifie des zones pour installer du solaire PV en toiture et au sol. Concernant le solaire PV sur bâtiment, le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère. Concernant le solaire PV au sol sur parcelles B 241, 242, 243 et 2032, le Parc formule un avis favorable avec réserve, sous réserve que la fonctionnalité du site Natura 200 à proximité immédiate soit conservée, et que l'usage agricole de la parcelle considérée ne soit pas remise en question.

Entre-deux-Guiers : la commune identifie une zone de réseau de chaleur en centre bourg, du solaire PV en toiture et des ombrières PV dans les zones d'activités (ZA). Concernant le solaire PV en toiture, le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère et de vigilance quant à la présence de chauves-souris (espèces protégées) si travaux touchant à des toitures ou combles dans les secteurs de continuités écologiques. Concernant le solaire PV au sol, le Parc formule un avis favorable avec recommandation de favoriser le multiusage des espaces avec ombrières. Concernant le réseau de chaleur, le Parc formule un avis favorable avec recommandation de vigilance sur le lieu d'implantation de la chaufferie, sur l'approvisionnement (local) des ressources énergétiques, concernant le réseau de chaleur.

Entremont-le-Vieux : la commune identifie une zone de réseau de chaleur centre bourg et du solaire PV en toiture et ombrières dans les ZA et sur zone de parking La Plagne. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère concernant le PV en toiture dans les zones urbanisées et les ombrières sur parkings en zones urbanisées. Le Parc formule un avis défavorable concernant les ombrières PV sur parking de la Plagne, motivé par le fait qu'il s'agit d'un endroit à proximité immédiate d'un site paysager remarquable et au sein d'une entité écologique remarquable. Concernant le réseau de chaleur, le Parc formule un avis favorable avec recommandation de vigilance sur le lieu d'implantation de la chaufferie, sur l'approvisionnement (local) des ressources énergétiques, concernant le réseau de chaleur.

Gerbaix : la commune identifie des zones pour installer du solaire PV en toiture et au sol. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère concernant le solaire PV en toiture. Le Parc formule un avis favorable avec réserve concernant le solaire PV au sol sur la zone agricole La Lattaz, (zone de remblais sans usage agricole, mais classée en A dans le projet de PLU). Le Parc formule un avis défavorable concernant (i) le solaire PV au sol le long de la route de la Crusille (impact zone agricole et pelouse sèche - même si zone enfichée : demande maintien naturalité et potentiel agricole de la zone, et zone NRe dans le projet de PLU, incompatible avec PV au sol), (ii) le solaire PV au sol sur zone de captage des Brets (implantation dans le périmètre de protection rapproché : risque d'incidence sur la ressource durant les travaux et incertitude sur les rôles de filtration / infiltration des sols en présence de panneaux PV, et existence de problèmes bactériologiques sur les ressources en eau à Gerbaix, et zone Nre dans le projet de PLU, incompatible avec PV au sol).

La Bauche : la commune identifie le solaire PV sur toiture dans une approche globale à l'échelle communale. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère.

La Buisse : la commune identifie une zone favorable à la biomasse via réseau de chaleur, une zone favorable à la géothermie, des zones favorables au solaire PV (toiture et ombrières) et au solaire thermique, et une zone favorable pour du solaire PV au sol. Le Parc formule un avis :

- favorable avec recommandation de prise en compte de l'intégration paysagère concernant le solaire PV et thermique en toiture,
- favorable avec réserve concernant le solaire PV ou thermique en toiture dans une approche globale à l'échelle du centre-bourg, sous réserve, le cas échéant, de l'avis de l'ABF dans les abords des monuments historiques,

La zone de PV au sol étant située hors Parc, mais sur un réservoir de biodiversité, le Parc ne formule pas d'avis, mais recommande la validation avec la profession agricole de l'abandon de l'usage agricole de cette zone et recommande également de prendre en compte la biodiversité de la zone et sa fonctionnalité.

Concernant le réseau de chaleur, le Parc formule un avis favorable avec recommandation de vigilance sur le lieu d'implantation de la chaufferie, sur l'approvisionnement (local) des ressources énergétiques, et recommandation de vigilance sur les travaux par rapport à la présence de vestiges archéologiques, concernant la zone de réseau de chaleur.

Enfin, concernant la géothermie le long de la nappe alluviale de l'Isère, le Parc formule un avis favorable sous réserve de préservation de la fonctionnalité écologique des sites concernés le cas échéant.

Le-Sappey-en-Chartreuse : la commune identifie des zones de PV en toiture et PV au sol et thermique sur les parcelles UA2 (centre bourg) et UD4 (zone pavillonnaire) du PLUI. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère concernant le photovoltaïque en toiture ainsi que le solaire thermique sur les zones UA2 et UD4, et favorable avec réserve sur le PV au sol, sous réserve de non-artificialisation de terrain et application de la démarche « Éviter, réduire, compenser », ainsi que d'intégration paysagère des projets.

Lépin-le-Lac : la commune identifie des zones d'ombrières PV. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère (zone déjà artificialisée).

Les Échelles : la commune identifie le solaire photovoltaïque (PV) dans une approche globale à l'échelle communale, en excluant la zone de covisibilité des monuments historiques du centre bourg. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère.

Marcieux : La commune identifie des zones de solaire PV sur ombrières (parking de la mairie) et toitures (ancienne mairie et école). Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère.

Nances : la commune identifie une zone de réseau de chaleur au chef-lieu, des zones de solaire PV en toiture, et de solaire PV au sol. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère sur toitures existantes, en particulier pour le chef-lieu, et de prise en compte de l'avis du gestionnaire de la RNR du lac pour les panneaux sur toiture-terrasse de la CCLA (incidences de la réflectance sur la faune du lac ?). Le Parc formule un avis favorable sur le PV au sol dans les délaissés de la sortie d'autoroute (zone U) et pour les ombrières sur secteur Area (zone U). Concernant le réseau de chaleur, le Parc formule un avis favorable avec recommandation de vigilance sur le lieu d'implantation de la chaufferie, sur l'approvisionnement (local) des ressources énergétiques.

Novalaise : la commune identifie des zones de PV au sol sur l'ancienne décharge des Bottières et des zones de PV sur toitures en centre-ville et sur la toiture de la base d'aviron. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère sur la toiture de la base d'aviron (covisibilité lac = site paysager remarquable). Le Parc formule un avis favorable avec réserve sur les zones de PV au sol en corridor écologique, sous réserve de limiter l'impact sur la fonctionnalité du corridor, d'avoir des clôtures perméables (petite & grande faune), de garder les continuités

boisées de part et d'autre du site. Le Parc formule également un avis favorable avec réserve concernant les zones de PV au sol sur zone agricole, sous réserve du non-impact sur les activités agricoles du secteur.

Plateau-des-petites-Roches : la commune identifie des zones de solaire thermique en toiture et un projet de micro-centrale sur l'Oule. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère pour le solaire thermique. Le Parc formule un avis favorable avec réserve concernant la micro-centrale, sous réserve de non-incidence du prélèvement sur le milieu (cascade de l'Oule, ruisseau de Montfort), et de non-incidence paysagère et environnementale (la zone identifiée traverse une entité écologique remarquable znieff de type 1)

Porte-de-Savoie : la commune identifie du solaire PV sur toiture, du solaire PV sur ombrière de parking, du PV au sol, une zone pour un réseau de chaleur biomasse, des zones de développement de la géothermie et du biogaz. Le Parc formule un avis favorable concernant le PV au sol ou flottant sur les zones identifiées, avec recommandation de ne pas impacter la fonctionnalité du passage à faune juste au nord du talus autoroutier concerné par PV au sol. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère concernant le PV en toiture. Le Parc formule un avis favorable avec réserve concernant le zonage biogaz, sous réserve du respect de la charte de méthanisation élaborée avec la CCCS et en concertation étroite avec la commune. Enfin, concernant la géothermie, le Parc formule un avis favorable sous réserve de préservation de la fonctionnalité écologique des sites concernés le cas échéant.

Quaix-en-Chartreuse : la commune identifie un zonage concernant le solaire PV sur les toitures existantes, et une production d'hydroélectricité sur la rivière Vence. Par ailleurs, la commune nous informe qu'une réflexion est en cours quant au photovoltaïque sur les zones artificialisées. Concernant la zone identifiée pour un projet hydroélectrique, le Parc formule l'avis suivant : le tronçon concerné par le projet étant un cours d'eau d'intérêt écologique à préserver, avis favorable sous réserve de non-dégradation de la qualité des milieux, des continuités hydrologiques piscicoles et sédimentaires et de la naturalité (études en cours). Par ailleurs, le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère pour le PV en toiture. Pour le PV au sol sur zones artificialisées, l'avis sera défavorable ou favorable sous réserve selon les zones considérées (si c'est une zone située sur une entité écologique remarquable : éviter l'artificialisation, préserver la surface des entités écologiques remarquables et des continuités écologiques, et ne pas impacter la richesse spécifique).

Saint-Alban-de-Montbel : la commune identifie des zones de photovoltaïque en toiture sur les écoles, commerces et GAEC du Perron. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère. La commune identifie une zone de PV en ombrières sur le parking du Sougey. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation de bonne gestion des eaux pluviales concentrées par les panneaux pour limiter l'érosion et éviter les risques de pollution des eaux du lac (prévoir l'infiltration locale des eaux pluviales).

Saint-Baldoph : la commune identifie des zonages concernant du solaire thermique et PV sur des bâtiments, du solaire PV au sol, de l'hydroélectricité sur l'Albanne et de la géothermie. Concernant le projet hydroélectrique, le Parc formule un avis favorable sous réserve d'éviter la zone de corridor écologique (espace entre la ZA de l'Albanne et la route des Chevaliers Tireurs) et de préserver les boisements au bord du cours d'eau. Concernant les zones de PV au sol : le Parc donne un avis défavorable au projet sur la zone 2AU de la Saint-Martin (espace agricole sur le plan de Parc, usage agricole existant, zone de corridor écologique, création d'une continuité urbanisée entre la ZA de l'Albanne au nord et le bourg-centre au sud) et un avis favorable avec recommandations (privilégier l'installation en toiture, favoriser la multifonctionnalité des espaces - ombrières) en zone urbanisée. Concernant le solaire sur bâtiment, le Parc donne un avis favorable avec recommandations d'intégration architecturale. Enfin, concernant la géothermie, le Parc formule un avis favorable sous réserve de préservation de la fonctionnalité écologique des sites concernés le cas échéant.

Saint-Christophe-sur-Guiers : la commune identifie des zones de solaire PV en toiture dans les zones agglomérées. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration

paysagère, en particulier sur le hameau du Planey se trouvant dans le site paysager remarquable des gorges du Guiers vif, et recommandation de vigilance et préservation le cas échéant des habitats de chauves-souris sur le clocher de l'église de la Ruchère et toitures du bourg.

Saint-Étienne-de-Crossey : la commune identifie une zone de PV en toiture sur gymnase et salle multi-activité, et PV au sol sur ancienne carrière (projet en cours avec Voltalia). Concernant le PV en toiture, le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère. Concernant le PV au sol sur l'ancienne carrière, le Parc formule un avis favorable sous réserve de la démonstration de non atteinte de la faune locale, notamment les hirondelles de rivage.

Saint-Joseph-de-Rivière : la commune identifie des zones de PV sur toitures correctement orientées sur la totalité de la commune hors zones naturelles. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère.

Saint-Martin-le-Vinoux : la commune identifie des zones de solaire PV sur les bâtiments résidentiels (sur base du cadastre solaire de la Métropole de Grenoble), ainsi que de solaire PV en toiture et sur parking, sur la ZAE des Sagnes. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère sur toutes ces zones.

Saint-Pierre-de-Chartreuse : la commune identifie des zonages pour du solaire PV en toiture, pour un réseau de chaleur à St Hugues, et pour du solaire thermique sur la piscine. Concernant le PV en toiture sur les bâtiments de la Côte du Moulin, étant donné qu'il s'agit d'un site classé et d'un site paysager remarquable du Parc, le Parc formule un avis favorable sous réserve de l'avis de l'inspecteur des sites. Concernant le PV en toiture sur bâtiments existants, le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère, en particulier pour les bâtiments en zones N ou A du PLUI. Le Parc formule un avis favorable concernant le solaire thermique sur la piscine. Enfin, le Parc formule un avis favorable avec recommandation de vigilance sur le lieu d'implantation de la chaufferie, sur l'approvisionnement (local) des ressources énergétiques, concernant le réseau de chaleur.

Saint-Pierre-d'Entremont Savoie : la commune identifie un zonage avec l'ensemble des toitures pour PV ou/et solaire thermique, la toiture des services techniques pour un projet de centrale photovoltaïque d'environ 200 m² de panneaux, le raccordement au réseau de chaleur bois du bâtiment de l'ancienne école (futur centre multi-service + 4 logements), ainsi qu'un zonage pour l'ancienne microcentrale hydroélectrique du pont de la Fracette qui a brûlé en 2020 pour lui permettre d'être reconstruite. Concernant le rééquipement de l'ancienne micro-centrale : le Couzon est un cours d'eau d'intérêt écologique, qui souffre d'étiages de plus en plus marqués, le Parc formule un avis favorable sous réserve des études environnementales des impacts sur la naturalité du milieu (en particulier concernant le débit réservé). Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère sur le solaire PV et solaire thermique en toitures résidentielles et tertiaire communal, ainsi qu'un avis favorable concernant le raccordement réseau de chaleur en centre-bourg.

Saint-Pierre-d'Entremont Isère : la commune identifie un zonage de solaire PV dans le bourg. Le Parc formule un avis favorable pour toitures résidentielles et bâtiments communaux (PV et solaire thermique), avec recommandation d'intégration paysagère. Concernant l'église du bourg : les combles constituent un abri de prédilection pour les chauves-souris et sont inventoriés comme une ZNIEFF de type 1 (réservoir de biodiversité sur le plan de Parc), le Parc formule un avis favorable sous réserve de préservation des chauves-souris et de leur habitat. Concernant l'église de Saint-Philibert, le Parc formule un avis favorable avec recommandation de vérifier avant travaux la présence de chauves-souris et de les préserver le cas échéant.

Saint-Thibaud de Couz : la commune identifie un zonage de solaire PV en toiture dans la zone urbanisée. Le Parc formule un avis favorable avec recommandations d'intégration architecturale.

Arthur BOIX-NEVEU demande quelles sont les recommandations pour l'installation du photovoltaïque en toiture.

Sophie ROY précise que la recommandation porte surtout sur l'espacement des panneaux, recommandé sous une forme compacte pour une bonne intégration dans le paysage. Les porteurs de projets se questionnent également sur la superposition, il est préférable de couvrir tout un pan de toiture. Elle précise que toutes ces préconisations sont notées dans le guide.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider les avis présentés ci-dessus ;**
- **D'autoriser le président à les transmettre aux communes, et de signer tout document se rapportant à la présente décision**

Votants (en voix) : 29
Exprimés (en voix) : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Corine WOLFF

2 – FORET / FILIERE BOIS

Points présentés par Gilbert GUIGUE Vice-président délégué à la filière bois et à la forêt

2.1 – Avis sur le projet d'aménagement 2024-2043 de la Forêt domaniale de la Grande Chartreuse (38)

Le Parc de Chartreuse est sollicité par l'ONF au sujet du projet d'aménagement de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse. Ce document constitue la feuille de route de la gestion forestière de cette forêt pour la période 2024-2043. Il recoupe un certain nombre de mesures contenu dans la charte du Parc de Chartreuse.

RAPPEL

En 2020, le conseil scientifique, commun au Parc de Chartreuse et à la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse a donné un avis sur un plan de reboisement de l'ONF et sa mise en œuvre sur le PNR de Chartreuse (côté Isère).

Cet avis comportait les recommandations suivantes : ne pas recourir aux essences exotiques ou d'autres provenances dans les zones protégées et respecter au maximum le bon état de conservation des habitats ; Limiter au maximum les plantations aux zones de dégâts avérés ou dans des peuplements jugés très vulnérables à court terme ; Réserver l'emploi d'essences exotiques aux zones de dégâts avérés en privilégiant une approche expérimentale.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

La forêt domaniale de Grande Chartreuse, d'une surface de 8 489 ha, fait intégralement partie du Parc naturel régional de Chartreuse.

Les documents transmis sont clairs, détaillés et très riches. Ils abordent de multiples aspects, notamment les trois fonctions assignées à la forêt (production, environnement, social) ainsi que la fonction de protection, importante dans nos secteurs de montagne.

L'effort de concertation, dans la construction de ces documents, est à souligner. Les spécificités du territoire sont bien prises en compte et le projet d'aménagement de la forêt domaniale s'articule avec les différents labels locaux (AOC bois de Chartreuse, Site Rivière sauvage, Forêt d'Exception®,...).

Les différents programmes d'action traduisent la recherche d'équilibre entre les rôles et les attentes des différents publics et usagers de cette forêt remarquable.

Forêt et gestion

Le programme d'actions prévu, permet la conservation des surfaces de forêt. Des efforts conséquents sont prévus pour renouveler et pérenniser la forêt malgré un contexte de déséquilibre sylvo-cynégétique.

Le document prévoit l'introduction d'essences allochtones d'une part et de migration assistée en zone Natura 2000, pour diversifier les forêts dans un contexte de changement climatique.

Patrimoine naturel

Le programme d'action est favorable à la biodiversité forestière ordinaire et remarquable et à sa préservation. Le projet est respectueux du règlement de la Réserve des Hauts de Chartreuse. Des efforts notables sont prévus pour améliorer les connaissances naturalistes et les prendre en compte dans l'aménagement.

Le document prévoit cependant la pratique de la migration assistée dans la zone Natura 2000 du Charmant Som.

Patrimoine paysager et culturel

Le programme d'action est favorable aux paysages et au patrimoine culturel.

Des récoltes de bois, utilisant la technique du débardage par câble aérien, sont prévues dans le vallon du Monastère. La mise en œuvre de coupes à câble est plus impactantes visuellement que les récoltes classiques. Elles permettent cependant le renouvellement de la forêt dans les trouées créées. La prise de précautions permet d'en limiter l'impact visuel.

Ressources en eau

Le document prend en compte l'eau au travers des enjeux environnementaux, culturels, accueil du public et récolte de bois. Le programme d'action est favorable à la préservation de la ressource en eau potable et au rôle de la forêt dans celle-ci.

Accueil du public / conciliation des usages / fonctions sociales

Le programme d'action comprend l'entretien des sites, l'élaboration d'un schéma d'accueil et des travaux pour mieux gérer la fréquentation.

Avis en annexe 2

Gilbert GUIGUE précise que ces avis et réserves sont donnés en prenant en compte les recommandations du Conseil scientifique.

Sophie MADELRIEUX indique que l'avis de membres spécialistes sur la forêt du Conseil scientifique sur le plan de relance date de 2020, il faudra donc certainement l'actualiser.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De donner un avis favorable au projet d'aménagement de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse, avec une réserve liée au projet de migration assistée dans le site Natura 2000 du Charmant Som,***
- ***De recommander la mise en place, par le gestionnaire des forêts, d'un suivi de l'adaptation aux milieux et du comportement sur l'écosystème forestier des essences introduites,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.***

Votants (en voix) : 30

Exprimés (en voix): 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 – Programmes d’actions forêt-filière bois

Sensibiliser aux métiers de la forêt et du bois

En Chartreuse, la forêt est une composante forte de l’identité et du dynamisme local. Elle répond à la fois à des enjeux économiques, mais aussi environnementaux et sociaux.

Par ailleurs, la filière bois souffre d’un déficit en matière de communication sur son activité et ses métiers.

Description

L’opération consiste à animer plusieurs événements et projets de sensibilisation au lien entre la gestion forestière et le bois matériaux

- Animation et visites (« vis ma vie de forestier », « vis ma vie de bûcheron », animation en lien avec l’AOC Bois de Chartreuse,...).
- Organisation des sylvotrophées.
- Proposition d’animations en lien avec l’évènement « les Forestivités ».

Plan de financement

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|-----------------|----------------------------------|-----------------|
| Sensibilisation aux métiers de la forêt et du bois | 10 300 € | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 5 150 € |
| | | Conseil départemental de l’Isère | 5 150 € |
| Total dépenses | 10 300 € | Total recettes | 10 300 € |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D’approuver l’opération et son plan de financement,**
- **D’autoriser le Président à faire la demande de financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil départemental de l’Isère,**
- **D’autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Votants (en voix) : 30

Exprimés (en voix) : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Aide à la construction de bâtiments agricoles ou d’activité en AOC Bois de Chartreuse

Environ 70% des bois utilisés dans la construction en région sont issus de l’importation. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a pour ambition de mettre en œuvre une politique volontariste encourageant la valorisation des bois locaux. Cette volonté permet de générer de l’emploi local non délocalisable et offre la possibilité aux entreprises de gagner des parts de marchés. Cela permet en outre de réduire l’empreinte carbone et de mieux gérer les forêts.

Durant la période 2002-2014, le Parc de Chartreuse a soutenu la réalisation de bâtiments en bois local. Ce soutien a permis d’accompagner la réalisation de plus de 40 bâtiments.

L’AOC Bois de Chartreuse ayant été validée par le ministère en charge de l’Agriculture en octobre 2018, il est maintenant possible de valoriser des sciages tracés et marqués dans les constructions bois sur le territoire.

Description

L'opération a pour objectifs :

- renforcer l'image du bois local dans la construction,
- valoriser l'utilisation du bois local comme matériau de forte qualité environnementale,
- soutenir l'intégration architecturale des bâtiments agricoles et d'activité,
- réduire l'empreinte carbone et participer à une meilleure gestion des forêts,
- générer de l'emploi local non délocalisable.

Plan de financement

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--------------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Construction de bâtiments bois | 45 000 € | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 45 000 € |
| Total dépenses | 45 000 € | Total recettes | 45 000 € |

Arthur BOIX-NEVEU précise que sa commune a moins de difficultés à s'approvisionner en Bois de Chartreuse pour la construction de l'école.

Gilbert GUIGUE confirme que le Parc et le CIBC sont prêts à accompagner ceux qui cherchent du Bois de Chartreuse. Notamment pour l'élaboration et l'écriture des marchés publics.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à faire la demande de financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.***

Votants (en voix) : 30

Exprimés (en voix) : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Catherine EGO

3 – CULTURE ET PATRIMOINE

3.1 – Coups de pouce à manifestations 2024 – session 2

Point présenté par Anne GERIN Vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine

Le Parc de Chartreuse propose un soutien aux manifestations du territoire, selon un règlement interne et des critères liés à la Charte du Parc, aux publics visés, à la prise en compte de démarche éco-responsable au sein de l'évènement et au maillage territorial ; considérant que ces évènements contribuent à la dynamique socio-culturelle et économique locale.

Une sélection des évènements est opérée après appel à candidatures diffusé sur le territoire, sur le site web du Parc et aux acteurs.

Pour 2024, l'organisation des sélections se fait par 2 appels à candidatures correspondant à 2 périodes de l'année pour le déroulé des manifestations soutenues.

Ce second appel à candidature, pour sélectionner des évènements se tenant ou démarrant entre août et décembre 2024, a été lancé et diffusé fin janvier 2024 avec clôture de la réception des dossiers au 15 mars 2024.

Rappel des critères généraux :

- Le porteur de l'évènement a son siège sur le territoire du Parc, ou proche et réalise un évènement sur le territoire du Parc
- La manifestation répond aux axes de la Charte
- La manifestation répond à des critères d'éco-responsabilité

Le soutien proposé pourra prendre la forme d'une subvention ou de la prise en charge directe d'une facture (avec devis préalable fourni, au nom du Parc)

PROPOSITION DE SOUTIEN

Pour cette seconde session 2024, 14 dossiers ont été réceptionnés suite à l'appel à candidatures :

| Lieux/période | Porteur de projet | Evènement | Aide votée | VOTES EN VOIX |
|--|--|---|------------|--|
| 09/2024 Porte de Savoie - Les Marches | Asso Inform'action | Livres en Marches | 800 | Pour :31 |
| 1 ^{er} /10/2024 La Buisse – Voreppe - La Sure en Chartreuse - Coublevie | Asso Le Trail du Buis | Le Trail du Buis édition 2024 | 400 | Pour :31 |
| 24 et 25/08/2024 Le plateau des Petites-Roches | Commune le Plateau des Petites-Roches | Foire Agri-culturelle | 600 | Pour : 30 NPPV : 1 (Clouzeau D.) |
| 1 ^{er} /10/2024 Saint-Laurent-du-Pont | Asso Chartrouz'Art | Festiv'Art nature en Chartreuse | 750 | Pour :31 |
| 05/10/2024 Saint-Sulpice, Vimines | Association Sorpy Anim | Randonnée autour de la voie Sarde | 200 | Pour :30 NPPV : 1 (Pozo J. C.) |
| Automne 2024 Col de Porte | Association AVIPAR | Exposition oratoires de Chartreuse | 300 | Pour :31 |
| 05/10/2024 Saint-Pierre de Chartreuse | Association MicheAleLait | Les Folies Biergères | 400 | Pour :31 |
| 22/09/2024 Miribel les Echelles | Association Chartreuse Alimentation Paysanne | Journée paysanne | 400 | Pour :31 |
| 25/08 2024 Entremont-le-Vieux | OT Cœur de Chartreuse | Fête des Paysans et Artisans | 500 | Pour :31 |
| 14/09/ 2024 Jacob-Bellecombette | Commune de Jacob-Bellecombette | Fête village et 20 ans de la politique jeunesse | 300 | Pour :31 |
| 21-25/05/2024 Les Echelles (Sélectionné en 1ere session, mais une erreur matérielle n'a pas permis de l'inscrire dans la délibération du Bureau du 13 décembre 2023) | Association Solfacirc | Festival Le Guiers fait son Cirque | 600 | Pour :31 |
| TOTAL | | | 5 250 | |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider les aides à manifestation au regard des critères définis,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes.**

Votants (en voix) : 31

Exprimés (en voix): 31

Pour : 31 (pour 9 manifestations) 30 (pour 2 manifestations)

Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote :
1 : D. Clouzeau pour Foire agri-culturelle
1 : J.C. Pozo pour Randonnée autour de la voie sarde

Arrivée de Bernard MICHALLET et Pascal ZUCCHERO

3.2 – Coups de pouce à manifestations – modification de maitre d'ouvrage

Point présenté par Anne GERIN Vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine

En 2022 l'association « le Chants des fleurs » a déposé un dossier pour un projet nommé le Grand Projet Solidaire, proposant des ateliers de concertations citoyens. Ce projet a été alors retenu pour un soutien du Parc de Chartreuse à hauteur de 600 €.

La mise en place de ces ateliers ayant été différée dans le temps en raison d'une indisponibilité de ses animateurs, l'action va se dérouler en 2024 et **est transférée à une autre association créée ad hoc et nommée « Association Grand Projet Solidaire – GPS »**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider le maintien du soutien attribué au projet d'ateliers citoyen Le grand Projet Solidaire,**
- **D'autoriser le transfert de ce soutien à la nouvelle association porteuse du projet , « Association Grand Projet Solidaire – GPS » ,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes.**

Votants (en voix) : 34
Exprimés (en voix) : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.3 – Soutien aux sportifs de haut-niveau pour 2024

Point présenté par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente déléguée à l'éducation au territoire et aux événements sportifs

Le Parc de Chartreuse a mis en place en 2018 un soutien aux jeunes sportifs chartroussins de haut niveau, représentant des disciplines emblématiques de la Chartreuse, de la montagne et des sports de nature, selon les critères suivants :

1. Considérer les disciplines sportives de pleine nature pratiquées en Chartreuse
2. Sportifs prioritairement licenciés dans une association/club dont le siège est en Chartreuse (au sens communes adhérentes au PNRC) ou environs, et de représenter son association effectivement dans les compétitions régionales et nationales. Le cas échéant vivre en Chartreuse et la représenter dans les compétitions.
3. Figurer sur la liste Jeunesse et Sport de haut niveau.
4. Avoir obtenu des titres ou des podiums en championnat de France, compétitions nationales ou internationales

Ce soutien a évolué pour proposer une notion et une fonction d'« ambassadeur » aux sportifs les plus expérimentés parmi ceux soutenus.

Cela ouvre la possibilité de les mobiliser sur des temps forts en lien avec le Parc, en lien avec la communication des actions du Parc et l'éducation au territoire.

L'athlète soutenu s'engage à porter les couleurs et à citer le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse dans toute opération médiatique ou événementielle.

Pour 2024, 7 sportifs ont formulé une demande de soutien :

- Jules Lapierre** pour le Ski de fond – 28 ans (Sarcenas)
- Victor Lovera** pour le Ski de fond – 23 ans (Le Sappey en Chartreuse)
- Matéo Allard** pour le Cyclisme route – 21 ans (Saint-Pierre d'Entremont Isère)
- Fanny Quoy** pour le ski-joering et CaniVTT – 33 ans (Saint-Laurent-du Pont)
- Liv Bouvier-Breyton** pour le Biathlon – 18 ans en 2024 (Entremont le Vieux)
- Lorin Vergnolle** pour le ski de fond – 18 ans en 2024 (Saint-Pierre de Chartreuse)
- Alexandre Gumuchian** pour le ski freestyle – 18 ans 2024 (Saint-Pierre d'Entremont Isère)

Ces sportifs, pour certains déjà accompagnés depuis quelques années par le Parc (Jules Lapierre, Matéo Allard) et d'autres nouvellement soutenus (Fanny Quoy, Liv Bouvier-Breyton, Lorin Vergnolle et Alexandre Gumuchian) seront soutenus pour la poursuite de leur carrière sportive, leurs entraînements et participations aux compétitions nationales, en leur demandant d'y porter les couleurs du Parc, donner de leurs nouvelles sportives sur les réseaux sociaux, et être éventuellement présent sur un temps fort du Parc et associer leur image sportive à celle du Parc.

Une convention sera établie entre l'athlète, le club et le Parc naturel régional de Chartreuse, pour le versement du soutien au club et préciser les engagements de chacune des parties. Il y sera précisé l'obligation faite au club de reverser l'aide allouée au sportif nommé désigné.

| Nom de l'athlète | Club | Résidence | discipline | Soutien Parc |
|----------------------------|--|--------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Jules Lapierre | Ski Nordique Chartreuse (SNC) | Sarcenas | Ski de fond | 1 000 € |
| Victor Lovera | Ski Nordique Chartreuse (SNC) | Le Sappey en Chartreuse | Ski de fond | 750 € |
| Matéo Allard | Centre cycliste d'Etupes (Franche-Comté / Doubs) | Saint-Pierre d'Entremont Isère | Cyclisme | 750 € |
| Fanny Quoy | Club des Canisavoyards (Chambéry) | Saint Laurent du Pont | Cani VTT et Ski Joering | 500 € |
| Lorin Vergnolle | Ski Nordique Chartreuse (SNC) | Saint-Pierre de Chartreuse | Ski de fond | 300 € |
| Liv Bouvier-Breyton | Ski Nordique Chartreuse (SNC) | Entremont le Vieux | Biathlon | 300 € |
| Alexandre Gumuchian | Ski Club des 2 Alpes | Saint-Pierre d'Entremont Isère | Ski freestyle | 300 € |
| TOTAL | | | | 3 900,00 € |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider les soutiens sportifs 2024 au regard des critères définis,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes.**

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix): 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Stéphanie Breyton)

Arrivée de Cédric VIAL

4 – EDUCATION AU TERRITOIRE

Point présenté par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente déléguée à l'éducation au territoire et aux événements sportifs

4.1 – Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

L'éducation et la sensibilisation sont une des 5 missions incontournables des Parcs naturels régionaux, qui sont reconnus comme des territoires privilégiés de découverte et d'expérimentation. L'aide du Parc est centrée sur des projets pédagogiques orientés sur des problématiques d'éducation au territoire en lien avec les actions du Parc, comme par exemple :

- La découverte du territoire : forêt, agriculture, Réserve naturelle, du patrimoine culturel, activités du Parc, pratiques sportives hivernales et estivales.
- La sensibilisation à différentes thématiques : éco-citoyenneté, développement durable, mobilité, économie d'énergie, initiation au compostage...

Pour chaque projet, le Parc s'engage sur :

- Un soutien financier (transports, outils pédagogiques, intervenants extérieurs).
- L'édition d'une lettre numérique regroupant les restitutions de tous les projets pédagogiques.

L'école s'engage à :

- Prendre en charge d'une partie des coûts (intervenants extérieurs, visites, outils pédagogiques...).
- Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

1. OUTILS ET FORMATIONS PÉDAGOGIQUES SCOLAIRES ET HORS TEMPS SCOLAIRES

OBJECTIFS :

- Éditer un support de restitution numérique : valoriser les travaux de restitution réalisés par les classes dans le cadre des projets pédagogiques aidés par le Parc.
- Acquérir, créer, éditer des outils, des supports pédagogiques afin de réaliser des animations ludiques dans les classes ou pour les groupes en hors temps scolaires du territoire et d'améliorer les connaissances des différents patrimoines des intervenants.
- Former des professionnels de l'éducation à l'environnement du territoire afin de garantir la qualité et la pertinence de nos prestations de sensibilisation auprès de nos différents partenaires.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc :

- . Édition d'un support de restitution : 1 250 €/TTC
 - . Création et acquisition d'outils, de supports et de kits pédagogiques : 2 750 €/TTC
 - . Formation animateurs : 500 €/TTC
- Soit un total de 4 500 €/TTC (contrat Parc : 2 250 € Région AURA + 2 250 € autofinancement).

2. SOUTIEN A 48 PROJETS PÉDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 1er degré

OBJECTIFS :

- Contribuer au développement d'une offre de qualité en matière d'éducation à l'environnement et au territoire, notamment pour le public scolaire du 1er degré, en Chartreuse.
- Inciter les établissements scolaires du 1er degré de Chartreuse et des villes-portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 48 projets à 750 €/TTC en moyenne chacun, soit un total de 36 000 €/TTC (contrat Parc : 18 000 € Région AURA + 18 000 € CD 73).

3. SOUTIEN À 15 PROJETS PÉDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 2d degré

OBJECTIFS :

- Contribuer au développement d'une offre de qualité en matière d'éducation à l'environnement et au territoire, notamment pour le public scolaire du secondaire, en Chartreuse.
- Inciter les établissements scolaires de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 15 projets à 700 €/TTC en moyenne chacun, soit un total de 10 500 €/TTC (contrat Parc : 5 250 € Région AURA + 3 150 € CD38 + 2 100 € autofinancement).

4. SOUTIEN À 16 PROJETS PÉDAGOGIQUES DES CENTRES DE VACANCES ET/OU HORS TEMPS SCOLAIRE

OBJECTIFS :

- Élargir notre champ d'action en matière de sensibilisation et de découverte du territoire aux jeunes en hors temps scolaire.
- Inciter les accueils de loisirs sans hébergement, les associations, les collectivités de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.
- Aide pédagogique des séjours scolaires ou hors temps scolaires en centres de vacances et de découvertes,
- Développer la connaissance et la compréhension du fonctionnement du Parc pour ces différents publics.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc :

- soutien de 8 séjours à 350 €/TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 800 €/TTC
- soutien de 8 projets hors temps scolaire à 400 €/TTC en moyenne chacun, soit un total de 3 200 €/TTC

Au total, 6 000 €/TTC (contrat Parc : 3 000 € Région AURA + 1 200 € CD 73 + 1 800 € autofinancement)

5. SOUTIEN A 14 PROJETS PÉDAGOGIQUES SAVOIR ROULER A VÉLO EN CHARTREUSE SCOLAIRE ET HORS TEMPS SCOLAIRE

OBJECTIFS :

- Former les enfants à l'apprentissage du vélo,
- Favoriser l'autonomie des enfants pour les déplacements du quotidien à vélo,
- Participer à une sensibilisation de manière plus globale sur l'écomobilité scolaire,
- Sensibiliser les équipes enseignantes aux enjeux des mobilités actives,
- Valoriser les aménagements cyclables du territoire.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : Soutien de 14 projets à 740 €/TTC en moyenne chacun, soit 10 360 €/TTC (contrat Parc : 5 180 € Région AURA + 2 220 € Génération Vélo + 2 960 € autofinancement)

Le budget total alloué aux actions de sensibilisation et d'Éducation des jeunes du territoire sur la programmation 2024 est de 67 360 €.

Pour information, au cours de cette année scolaire 2023/2024, 3 850 enfants et jeunes de 155 classes et 5 groupes de jeunes répartis sur 41 communes participent à un projet pédagogique en temps scolaire et hors temps scolaire.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider les actions du programme de sensibilisation et d'éducation,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Votants (en voix) : 40
Exprimés (en voix) : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT PAYSAGE

Points présentés par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

5.1 – Concert'eau Kit de transfert de stratégie de gestion concertée de l'eau

Le Parc de Chartreuse a inscrit dans sa Charte une mesure visant à assurer le bon état des milieux aquatiques et humides, en déployant une vision globale de la ressource en eau pour veiller à la bonne conciliation des usages prioritaires et au partage raisonnable de la ressource.

La présente démarche vise à capitaliser et à partager sous forme de « kit de transfert méthodologique » des retours d'expérience de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques dans un contexte de tensions.

Le territoire d'études comprend les Parcs naturels régionaux préalpins et jurassiens du Haut-Jura, du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors et des Baronnies provençales, présentant une situation géographique et géologique commune, avec la présence de karst.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La démarche Concert'eau comprend plusieurs étapes.

- Enquête auprès d'élus et de structures gestionnaires de l'eau : perception des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques sur le territoire du Parc et de la place / rôle du Parc (4 mois, travail encadré par le Parc, Sciences Po Grenoble et le Conseil scientifique du Parc).
- Collecte, analyse et synthèse de retours d'expérience de différents parcs préalpins sur des stratégies de gestion territoriale participative sur la ressource en eau (6 mois, travail encadré par le Parc et des chercheurs des Conseils scientifiques des Parcs témoignant) ;
- Réalisation et diffusion d'un document de synthèse communicant et pédagogique pour diffuser les retours d'expérience (idée d'un kit de transfert) (4 mois, travail encadré par le Parc et des chercheurs des Conseils scientifiques des Parcs témoignant).

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Valoriser et diffuser les expérimentations et bonnes pratiques réalisés dans les Parcs ;
- Sensibiliser le grand public, les collectivités et les acteurs économiques à l'intérêt des milieux aquatiques et humides et aux enjeux du partage de la ressource ;
- Anticiper les effets du changement climatique sur les ressources en eau et la biodiversité.

BUDGET PRÉVISIONNEL

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------|---|-----------------|
| Accompagnement et frais liés au travail sur les retours d'expérience | 4 600 € | Fédération des Parcs Institut CDC pour la recherche (convention) | 9 000 € |
| Réalisation du kit de transfert | 9 400 € | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 5 000 € |
| Total | 14 000 € | Total | 14 000 € |

Sophie MADELRIEUX rappelle que l'étudiant de sciences po, sur les enjeux liés à l'eau, a commencé son stage en mars et le terminera en septembre avec une restitution.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 40
Exprimés (en voix) : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.2 – Etude environnementale Cirque de Saint Même

Le Cirque de Saint-Même fait partie des sites emblématiques du Parc de Chartreuse. La fréquentation touristique croissante et les conflits d'usage qui y sont liés ont fait émerger ces dernières années d'importants enjeux concernant la gestion du site et son aménagement.

La qualité paysagère indéniable du lieu est reconnue de longue date mais sa protection n'est pas complète à ce jour. C'est pourquoi la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a engagé en 2023 une étude paysagère de classement et d'aménagement du site du Cirque de Saint-Même. Cette démarche comprend (i) une étude paysagère, (ii) une définition fine du périmètre à protéger, (iii) des orientations de gestion et des propositions d'aménagement.

Cependant, cette approche paysagère n'est pas suffisante pour assurer une gestion durable du Cirque, les propositions d'aménagement devant prendre en compte les sensibilités environnementales du site qui abrite des espèces patrimoniales (aigle par exemple) et des habitats naturels remarquables (éboulis froids par exemple).

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'étude environnementale du Cirque de Saint-Même a pour but de caractériser la sensibilité de la faune, de la flore et des habitats naturels - dont un grand nombre est d'intérêt communautaire (éboulis et chaos rocheux, falaises, hêtraies-sapinières montagnardes et hêtraies-ébraiaies de la base du subalpin, mégaphorbiaies, pelouses et prairies de montagne, pessières...) - afin de les prendre en compte dans le projet d'aménagement du site.

Définition de mégaphorbiaies par Bernard MICHALLET : flore en montagne, comme épilobes ou fougères, plantes qui grandissent vite au printemps et qui contraignent la pousse des semis forestiers.

Grâce à différentes prestations de spécialistes, cette étude aboutira à :

- Une cartographie précise et actualisée des habitats naturels du site ;
- La localisation le cas échéant des espèces de faune et flore à enjeux ;
- Une hiérarchisation de l'intérêt des habitats naturels, de leur sensibilité et de leur vulnérabilité face à la fréquentation,
- Des recommandations géolocalisées pour la préservation / gestion / restauration si besoin des habitats et des espèces occupant le site.

BUDGET PRÉVISIONNEL

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| Etude faune | 14 650 € | Région Auvergne-Rhône-Alpes (40%) | 9 828 € |
| Etude flore | 9 920 € | DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (60%) | 14 742 € |
| Total | 24 570 € | Total | 24 570 € |

Sophie MADELRIEUX souhaite qu'il y ait un inventaire du type de réglementation par zones d'espaces protégés.

Dominique CLOUZEAU approuve la participation du conseil scientifique à l'étude.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 40

Exprimés (en voix) : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.3 – Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier Actions 2024

Le Parc de Chartreuse œuvre depuis 2016 à la Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et ornemental de Chartreuse, en collaboration avec les associations CRBA (Centre de Ressources de Botanique appliquée) et JDMM (Jardins de Mémoires Montagnes).

Un inventaire des variétés de fruits, de légumes, de céréales, de fleurs, etc., anciennes et/ou adaptées à la Chartreuse a tout d'abord été réalisé, par le biais d'enquêtes ethnobotaniques et de recherches historiques en archives.

Ensuite, les acteurs locaux ont été mobilisés et concertés selon leurs centres d'intérêt (fruits, légumes, céréales...), leurs attentes et besoins ont été capitalisés, des projets sont identifiés. Les graines collectées ont commencé à être reproduites par des habitants ou professionnels (maraîcher, lycée agricole) locaux en vue de leur redistribution, des séances d'identification de fruits ont été organisées, tout comme des formations pour faire ses graines ou greffer des arbres fruitiers. La liste des variétés anciennes et/ou locales se précise.

Entre 2018 et 2020, des actions spécifiques et des expérimentations participant au déploiement des connaissances capitalisées et au développement d'outils répondant aux besoins identifiés auprès des acteurs locaux et partenaires du projet ont été mis en œuvre. Par ailleurs, l'accompagnement et l'expertise du CRBA et de JDMM ont permis de rendre concrets certains projets et de lancer des expérimentations : plantation de vergers, partenariats entre maraîchers et restaurateurs...

Entre 2020 et 2022, les actions auprès du grand public se sont ralenties en raison de la crise sanitaire. Des formations « Faites vos graines » et de taille et greffe des fruitiers, en extérieur, ont pu être organisées. La collection de graines de variétés locales, issues de la présente démarche et détenues par le CRBA, a été confiée au Lycée horticole de Saint-Ismier afin d'en assurer la conservation sur le territoire. La convention triennale entre le Parc, le Lycée et son exploitation a été renouvelée pour 3 ans (2022-2024). Une convention similaire a été signée avec la Fondation et le lycée horticole du Bocage à Chambéry, lieu d'accueil des dernières formations graines et de multiplication de quelques variétés locales. Deux campagnes d'analyse génétique ont été conduites, enrichissant notablement la connaissance et l'histoire des fruitiers de Chartreuse.

Le Parc a suivi autant que possible les différents projets des acteurs du territoire : pépiniériste, producteur de plants, vergers communaux, association glanant et transformant les pommes de vergers abandonnés... Des stands ont été tenus sur différents événements : marché aux fleurs, fête des plantes... pour diffuser la démarche.

En 2023, les formations pour la taille et la greffe d'arbres fruitiers à destination du grand public et des associations locales portant des vergers partagés et communaux ont encore eu beaucoup de succès. La préservation des arbres fruitiers de variétés locales a connu un point d'orgue avec la distribution d'un jeune arbre fruitier à chacune des communes et villes portes du Parc ! Une formation d'une demi-journée à la taille de ces arbres a été proposée aux élus et agents communaux sur trois sites. Les arbres plantés dans le verger communal des Échelles ont été valorisés par la réalisation de plaques portant le nom et la variété de chaque arbre. Enfin, la série d'émissions « Le Parc au naturel » sur Radio Couleur Chartreuse a permis de communiquer sur la démarche auprès du grand public (diffusion en octobre + podcast).

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Les actions prévues en 2024 remettent en avant les formations : Formation taille et greffe des fruitiers à destination du grand public et formation « faites vos graines », en partenariat avec le Lycée du Bocage à Chambéry.

En vue du redéploiement des arbres fruitiers de variété locale sur le territoire, l'accompagnement de spécialistes (ethnobotaniste, pépiniériste...) permettra d'affiner la description des fruits des variétés locales (étape nécessaire dans la capitalisation des informations sur ces variétés méconnues) et de réaliser une campagne de prélèvements de greffons sur les arbres originaux afin de les multiplier. La capitalisation et diffusion des informations sur les arbres de variétés locales distribués aux communes fin 2023 se fera par la réalisation et l'impression de fiche « carte d'identité » de chaque arbre.

Il est également souhaité participer à la réalisation d'un film documentaire (court-métrage) sur le Verger sauvage Thévenon Rousseau à Novalaise (73). Ce projet de valorisation culturelle des mémoires s'adosse à la démarche « Jardin'R » portée par l'ISARA et l'Université Lyon 2 qui vise à mener des recherches, des expérimentations, des partages d'expériences et des formations sur la place des jardins dans les ruralités et sur les transmissions de savoirs et savoir-faire pour répondre aux enjeux alimentaires et du changement climatique.

Les objectifs de cette démarche sont de :

- Préserver la biodiversité cultivée et faire reconnaître en tant que biens publics des ressources végétales et génétiques locales servant de ressources alimentaires et pouvant être valorisées dans une économie locale.
- Créer des micro-filières économiques autour d'espèces ou variétés anciennes et/ou locales.
- Mettre en réseau les acteurs concernés (habitants, agriculteurs, viticulteurs, pépiniéristes, gestionnaires de patrimoine naturel et culturel, associations, professionnels de la restauration...)
- Déployer la démarche dans les nouvelles communes adhérant au Parc.

BUDGET PRÉVISIONNEL

| Dépenses | | Recettes | |
|---|----------------|-----------------------------|----------------|
| Formations taille et greffe | 990 € | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 1 550 € |
| Formation faites vos graines | 1 840 € | | |
| Accompagnement à la description des fruits, au prélèvement des greffons | 1 600 € | | |
| Comm - participation film Jardin'R VSTR | 2 000 € | DREAL Auvergne-Rhône-Alpes | 5 000 € |
| Comm – impression fiches description des arbres distribués | 120 € | | |
| Total | 6 550 € | Total | 6 550 € |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***

- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 40
 Exprimés (en voix) : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6 – TOURISME

Points présentés par Bertrand PICHON-MARTIN Vice-président délégué à l'attractivité du territoire, au tourisme et à l'économie

6.1 – Conventions de partenariat dans le cadre du projet de coopération internationale « Chicamocha en commun (Colombie) »

Le projet « *Chicamocha en commun* » fait suite à huit ans de coopération internationale entre la commune de Crolles, celle de Zapatoca et l'association Tétraktys.

Le projet a été validé par l'Agence Française pour le Développement (co-financeur dans le cadre du dispositif FICOL) en janvier 2024, pour un budget de 1 456 560€ sur trois ans.

Le projet a pour ambition de mettre en place les prémices d'une gouvernance partagée entre 4 communes du canyon du Chicamocha au service du développement du territoire en s'appuyant sur deux politiques publiques structurantes : tourisme, eau et assainissement.

ROLE DU PARC DANS LE PROJET

Dans ce contexte, le Parc est attendu pour :

- Une expertise et appui technique (construction et animation d'une gouvernance, implication de la communauté et stratégie touristique)
- La mobilisation de ressources humaines pour les voyages d'études et l'accueil de délégations.

Concrètement, les moyens mobilisés par le Parc sur la période 2024-2026 sont :

| Moyens mobilisés par le PNR | Commentaire | Modalités de mise en œuvre | Budget estimé |
|--|--|---|-----------------------------------|
| Elus et direction du Parc | 15 jours par an : délégations, mission, COPIL... | Contribution « en nature » du PNR au projet | 27 000€ |
| Délégations des élus français en Colombie | 2 missions en 2025 et 2026 | Pris en charge par le projet | Inclus dans un forfait plus large |
| Référent technique PNR Chartreuse | 75 jours sur 3 ans, dont 1 mission en Colombie en 2025 | Pris en charge par le projet | 19 400€ |
| Expertise PNR (conseil scientifique, missions ...) | Selon les besoins du projet : gouvernance, tourisme, ... | Sous forme de prestation | 10 000€ |

PROPOSITION DE DECISION

La délibération porte sur l'approbation des deux conventions rattachées au projet :

- La convention cadre de partenariat entre l'ensemble des partenaires du projet.
- La Convention Opérationnelle de Partenariat Projet de Coopération Internationale entre la ville de Crolles et le PNR de Chartreuse.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider la participation du Parc au projet Chicamocha en commun,**

- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes,**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions et tout document afférent au projet.**

Votants (en voix) : 40
 Exprimés (en voix) : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6.2 – Programme d'actions tourisme

Étude pour la (re)qualification du Vallon du Monastère de la Grande Chartreuse

Le site classé du Vallon du Monastère de la Grande Chartreuse a été défini comme site prioritaire dans la charte du Parc, site « locomotive » de la communauté de communes Cœur de Chartreuse, site d'accueil prioritaire du schéma d'accueil forêt d'exception de 2015, site majeur dans la stratégie de la Destination Chartreuse 2021-2027.

Ce patrimoine remarquable possède une forte valeur historique et spirituelle. La sensibilité paysagère du monument et de son environnement est particulièrement forte à la fois en termes de préservation et de fréquentation touristique.

Le site bénéficie de plusieurs statuts de protection : Monuments Historiques, classement au titre des paysages, zone de silence et série artistique, Natura 2000 et forêt domaniale. Il fait également partie du périmètre de labélisation Forêt d'exception de la Grande Chartreuse et Rivière Sauvage rattaché au Guiers Mort. Le site est enfin concerné par le GR9 et le GRP Tour de Chartreuse.

De longue date, le Vallon a fait l'objet d'études et travaux, portés par des acteurs aux profils variés, avec ou sans capitalisation des résultats. L'idée d'un projet commun et rassembleur a été soulevé à plusieurs reprises, sans concrétisation à ce jour.

En 2024, la DREAL mobilise une enveloppe de 35 000€ pour définir ce projet commun via une mission d'ingénierie. Un porteur de projet local était nécessaire pour capter d'autres financements. Après échanges avec les partenaires locaux (ordre des Chartreux, ONF, CC Cœur de Chartreuse), il a été convenu que le Parc naturel régional pourrait porter administrativement cette opération.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit d'une mission d'ingénierie pour construire le projet de (re)qualification du site :

- Répondant aux enjeux et objectifs actualisés du site
- S'appuyant sur l'ensemble des travaux / études menés jusqu'à ce jour
- Définissant un programme d'actions révélateur de l'esprit des lieux et des patrimoines avec :
 - o Identification des maîtrises d'ouvrages
 - o Estimation des coûts voire des modalités de financement
 - o Programmation à court, moyen voire long terme (logique de priorisation)
- Elaboré sur des périmètres complémentaires (logique concentrique) :
 - o Depuis le pôle central du monastère et de la Correrie (en préservant le monastère)
 - o Jusqu'aux portes d'entrée de St Pierre de Chartreuse, St Laurent du Pont, le Guiers mort site Rivière Sauvage, les ponts patrimoniaux, sans oublier les haberts qui ont fait l'objet de travaux d'étudiants.
 - o En passant par le triangle Pic de l'Oeillette, Porte de l'Enclos, Casalibus, qui concentrerait les souhaits d'interventions et les priorités.

Gouvernance

La gouvernance de l'étude s'appuiera sur le groupe thématique Vallon du Monastère réunit au sein du dispositif « Forêt d'exception ».

La phase d'écriture du cahier des charges constituera une étape importante du projet : la communauté de communes mobilisera la Fabrique des Transitions pour un appui en animation/facilitation.

Ainsi, le projet constitue une démarche partagée assumée par l'ensemble des acteurs.

Calendrier

- Automne 2024 : Rédaction du cahier des charges et consultation
- 2025 : réalisation de l'étude
- 2025-2026 : démarrage de la mise en œuvre

BUDGET PRÉVISIONNEL

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------|-----------------|--|-----------------|
| Etude | 50 000 € | DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (70%) | 35 000 € |
| | | Région Auvergne-Rhône-Alpes (10% Espace valléen) | 5 000 € |
| | | Autofinancement territoire (20%) | 10 000 € |
| Total | 50 000 € | Total | 50 000 € |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision***

Votants (en voix) : 40

Exprimés (en voix) : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Refonte du cartoguide balades et randonnées en Chartreuse

La randonnée pédestre a la réputation d'être la 1ère activité de pleine nature de Chartreuse, pratiquée une large partie de l'année, sur 1500 km, aussi bien par des touristes que par les excursionnistes vivant au pied du massif.

La promotion de l'offre s'organise autour de supports numériques et print : topoguides de la FFRP, topoguides PDF et « top 10 des randos de l'année » de Chartreuse tourisme, cartoguides des EPCI...

Le Parc est associé à ces supports de communication et édite la seule carte couvrant l'intégralité du massif : le cartoguide promenades et randonnées en Chartreuse, commercialisé principalement par Chartreuse tourisme et les offices de tourisme.

La dernière édition date de 2016. Entre l'évolution du réseau sur les dernières années et l'extension du périmètre du Parc en 2023, il est indispensable de rééditer cette carte en 2024.

DESRIPTIF DE L'OPERATION

L'opération consiste en la refonte du cartoguide. L'édition est prévue pour mai-juin 2024.

Outre l'outil papier, la refonte du cartoguide permettra de disposer d'une base qualitative pour retravailler les panneaux de départ de randonnée en Chartreuse : le comité technique randonnée de Chartreuse piloté par le Parc a prévu d'engager une démarche de fond sur ce volet en 2024.

Methodologie : groupe de travail coordonné par le Parc avec les offices et Chartreuse tourisme, les chargés de mission des EPCI et les services du Parc (biodiversité, agriculture, forêt, patrimoine, mobilité, ...).

Contenus : outre les itinéraires, le cartoguide intégrera des messages pédagogiques et de sensibilisation à la sécurité en montagne, et à la cohabitation avec les milieux et espèces naturels, les activités forestières et agricoles, le cadre de vie des habitants. La charte graphique s'appuiera sur la charte de la Destination Chartreuse.

BUDGET PRÉVISIONNEL

| DEPENSES TTC | | RECETTES TTC | |
|--|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Prestation cartographique | 2 584,75 € | Département Isère contrat Parc (48%) | 4 962,00 € |
| Contenus informatifs, maquette et mise en page nouvelle charte | 1 899,00 € | Département Savoie contrat Parc (32%) | 3 338,00 € |
| Impression façonnage livraison (3000 ex) | 5 800,39 € | Recettes sur les ventes (20%) | 1 984.14 € |
| TOTAL | 10 284.14 € | TOTAL | 10 284.14 € |

NB. TVA à 5.5%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 40

Exprimés (en voix) : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Finalisation des travaux liés à l'émergence/expérimentation d'une filière équestre en Chartreuse

Une étude d'opportunité pour le déploiement d'une filière équestre a été engagée en 2022-2023 avec l'appui d'Isère Cheval Vert (ICV). L'opportunité de cette filière a rapidement été confirmée et la mission a abouti à la structuration de trois itinérances de 3 à 4 jours avec l'identification :

- D'itinéraires compatibles avec le respect des milieux et des activités agricoles et forestières,
- Des aménagements nécessaires à une pratique confortable (signalétique, haltes équestres, portillons de franchissement d'alpages),
- Des hébergeurs pouvant accueillir des cavaliers à la nuitée.

La concrétisation de ce projet passe par :

- L'implantation d'équipements adaptés (barre d'attache, portiques, etc.) : pour ces investissements, le plan régional filière équine a été mobilisé. A noter : ces équipements bénéficient à des pratiques multiples : cavaliers, VTTistes, randonneurs.
- La finalisation et ancrage de la filière dans la destination et auprès de ses pratiquants qui fait l'objet du présent rapport.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'opération porte sur la finalisation de l'émergence de la filière via une prestation d'Isère Cheval Vert. Elle se décline comme suit :

- Outils d'accompagnement des cavaliers (topoguide format PDF) : présentation de la destination, cheminement pas à pas, pédagogie/sensibilisation
- Conseil, expertise équestre auprès des hébergeurs (hors compétence chargée de projet PNR) : un enjeu identifié en phase de restitution.
- Prise du label « territoire de tourisme équestre » pour 3 ans permettant d'ancrer la filière sur la Destination :
 - o Hébergeurs : lever le frein de la cotisation à ICV pour poursuivre la construction de l'offre itinérance.

- Site web ICV : intégration des itinéraires et hébergeurs (hors label = 600€ couverture Isère uniquement)
- APIDAE : qualification fiches hébergeurs, mise en ligne des itinéraires
- Valorisation de l'offre Chartreuse (boucles + hébergeurs) dans le cartoguide « Gites et itinéraires en Isère » (hors label 300€)
- Expertise affinée sur certains itinéraires

BUDGET PREVISIONNEL

| DEPENSES net de taxe | | RECETTES | |
|---|---------------|--------------------------------|---------------|
| Outils promotionnels : photos et topoguides | 2 400€ | Région Auvergne | 3 950€ |
| Accompagnement des hébergeurs (dont les futurs) | 2 000€ | Rhône-Alpes Contrat Parc (50%) | |
| Prise de label tourisme équestre sur 3 ans (dont cartoguide, APIDAE, ...) | 1 500€ | Département Isère | 3 950€ |
| Expertise affinée sur itinéraires | 2 000€ | Contrat Parc (50%) | |
| TOTAL | 7 900€ | TOTAL | 7 900€ |

Cédric VIAL félicite l'aboutissement d'un projet de longue date. Projet qui a commencé avec la commune de St Pierre de Chartreuse qui était très motivée, et qui s'alignait parfaitement avec le plan filière équine de la Région.

C'est une filière de niche, mais avec une clientèle intéressante.

Bertrand PICHON-MARTIN précise qu'une vingtaine d'hébergements ont été identifiés

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 40

Exprimés (en voix) : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Professionnalisation des hébergeurs autour des pratiques itinérantes

Le Parc de Chartreuse a recruté en 2022 une chargée de projet séjours et filières Destination Chartreuse. Les missions s'organisent autour de la requalification/déploiement d'itinérances pédestres (GR), deux roues (Chemins du Soleil) et équestre.

Chaque itinérance (a) fait l'objet d'une prise en compte des enjeux de cohabitation des usages et des enjeux économiques, notamment par l'identification des hébergements situés à proximité des itinéraires ou, à défaut, dans un périmètre adapté aux pratiques (5km de distance d'une itinérance vélo contre 2km pour la randonnée pédestre).

A l'échelle de la destination, nous estimons que seuls 25% des hébergeurs proposent un accueil à la nuitée avec, pour certains, des modalités d'accueil et des services/équipements pas toujours adaptés aux publics itinérants.

En 2024, en partenariat avec les offices de tourisme, les chambres consulaires, les labels et EPCI... le Parc va initier un réseau des hébergeurs autour des pratiques itinérantes et de l'accueil à la nuitée.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Organisation de deux ½ journées animées par un expert sur un sujet précis et concret en lien avec les problématiques des socioprofessionnels.

Rencontre participative, collaborative, à visée opérationnelle et créatrice de liens.

La démarche s'appuiera donc en partie sur les « événements thématiques » proposés par Trajectoire tourisme : <https://www.trajectoires-tourisme.com/accompagner-ses-socio-pros/>
La thématique sera définie avec les partenaires associés, étant entendu que trois catégories peuvent être explorées : communication, commercialisation, tourisme durable.

BUDGET PRÉVISIONNEL

| DEPENSES TTC | | RECETTES TTC | |
|---|---------------|--------------------------------------|---------------|
| Deux « événements thématiques » à destination des socioprofessionnels | 4 200€ | Région Auvergne Rhône-Alpes (50%) | 2 100€ |
| | | Département Isère Contrat Parc (50%) | 2 100€ |
| TOTAL | 4 200€ | TOTAL | 4 200€ |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 40
Exprimés (en voix) : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7 – ADMINISTRATION FINANCES

Points présentés par Dominique ESCARON, Président

7.1 – Désignation de conseillers délégués

L'organe de gestion du Parc naturel régional de Chartreuse est un syndicat mixte ouvert non élargi et à ce titre, son fonctionnement est régi par ses statuts.

Pour ce qui concerne sa gouvernance, il est fait application de l'article 9 des statuts (élection du Président et des Vice-présidents).

Par ailleurs, le règlement intérieur en vigueur stipule que « sur proposition du Président, le Bureau syndical peut élire un ou des conseillers délégués. Les conseillers délégués reçoivent délégation pour traiter de toute question relative au domaine qui leur est confié selon des modalités analogues aux délégations dont disposent les Vice-présidents ».

Le Président du Parc propose de mettre en place des conseillers délégués qui seraient chargés, sous la responsabilité du Vice-président concerné, d'un projet ou d'une mission particulière :

- Conseiller délégué à la forêt-filière bois : Bernard Michallet
- Conseiller délégué au Conseil scientifique : Clémentine Eymery

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'entériner la liste des conseillers délégués proposée par le Président.***

Votants (en voix) : 40
Exprimés (en voix) : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7.2 – Convention de partenariat entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées

Radio couleur chartreuse valorise régulièrement le Parc à travers des séries d'interviews, de chroniques des différents acteurs et partenaires des projets de la structure, le tout diffusé dans la quotidienne «Chartreuse info».

Radio Couleur Chartreuse est une radio de communication sociale et culturelle de proximité qui diffuse ses programmes sur la zone de diffusion du Cœur de Chartreuse. Véritable outil au service du lien social et de la citoyenneté, au service de la communication, elle met en valeur les projets locaux et innovants et participe à la promotion du territoire. A ce titre, le Parc de Chartreuse et RCC se sont rapprochés en 2021 pour établir un certain nombre d'actions valorisant les projets et les missions du Parc de Chartreuse tout au long de l'année.

L'émission « *Le Parc au naturel* » a alors vu le jour. Une vingtaine d'émissions ont déjà été réalisées et ont rencontré un vif succès (éclairage nocturne, mobilité, alimentation, Réserve naturelle, Chartreuse tourisme, SIT, de l'herbe à l'assiette, éducation au territoire, patrimoine culturel, AOC). Il est proposé de reconduire le partenariat sur une nouvelle année.

DESCRIPTIF

- Réalisation d'une émission mensuelle et diffusion tous les mardis 12h et samedis 18h

Nombre d'émissions prévues : 10 émissions

Format : 50'

Les enregistrements se font soit en studio dans les locaux de la radio, soit l'animateur de la radio se déplace sur les sites indiqués par le PNRC afin d'y réaliser ses interviews.

- Mise en ligne sur le site de la radio (podcast).
 - Les émissions réalisées pourront être proposées à d'autres radios
- Radio couleur Chartreuse s'engage à promouvoir dans ses programmes et sur son site internet les opérations menées par le Parc naturel régional Chartreuse.

PRIX

Le montant des prestations décrites ci-dessus s'élève à 1 200 €.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider la Convention de partenariat 2024,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 40

Exprimés (en voix) : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7.3 – Dépôt dossier de demande de financement Fonds Vert – ingénierie animation transition énergétique

Depuis 2016, le Parc naturel régional de Chartreuse est engagé dans une démarche « Territoire à énergie positive ». A ce titre, il s'oriente vers un équilibre entre consommation du territoire et production d'énergie renouvelable à horizon 2050. Dans la nouvelle Charte 2023-2037, un axe « Une Chartreuse en transitions » identifie clairement les actions à mener pour accélérer la transition énergétique du territoire. Ainsi, le Parc s'est fixé des objectifs ambitieux à horizon 2037 : atteindre au moins 80% de communes pratiquant l'extinction nocturne et 100% des communes pratiquant un éclairage durable, diminuer d'au moins 20% la consommation énergétique du

territoire liée au bâti, et, de façon plus globale, être un territoire de collectivités exemplaires en termes de consommations d'énergie. Par ailleurs, le Parc s'engage également à développer les énergies renouvelables en cohérence avec les enjeux environnementaux et paysagers.

Le Parc doit donc permettre à tous les acteurs du territoire de s'approprier ces enjeux et de les mettre en œuvre. Il est fédérateur de multiples démarches, et doit aussi être pilote d'un certain nombre d'actions afin d'accompagner ses collectivités dans la transition.

DESCRIPTIF

Le projet présenté prévoit le financement du poste d'une chargée de mission transition énergétique qui devra assurer la mise en place et la coordination de ces actions, sur deux ans.

Ce projet va contribuer à plusieurs choses :

- permettre à tous les acteurs du territoire d'avoir un interlocuteur identifié sur les questions de transition énergétique et écologique : acteurs privés, sur l'éclairage et la pollution lumineuse par exemple, habitants, sur les questions de sobriété, ou encore communes, sur la rénovation de l'éclairage public et la trame noire ou encore sur l'opportunité d'installer du photovoltaïque sur les toitures
- accélérer, de ce fait, la transition, en permettant aux acteurs d'avoir les bonnes informations au bon moment, et de disposer d'une ingénierie facilement mobilisable, sur le terrain, capable de répondre aux questions rapidement
- permettre à tous ces acteurs de mobiliser des financements rapidement, en s'occupant de faire des diagnostics territoriaux permettant d'appuyer ensuite des dossiers d'investissements conséquents.

Les actions qui pourraient être pilotées par le Parc dans le cadre de ce poste sont les suivantes :

- Réalisation d'un cadastre solaire et discussion avec les communes sur la mise en place de solaire PV et thermique sur bâtiments communaux, en lien avec les centrales citoyennes et les SEM des syndicats
- Accompagnement des acteurs privés et publics sur un éclairage nocturne de qualité
- Diagnostic territorial du potentiel de végétalisation des espaces publics et accompagnement des communes
- Réflexion sur la sobriété, la rénovation, et les enjeux de maintien des silhouettes villageoises
- Sensibilisation au changement climatique par le prisme du paysage

PLAN DE FINANCEMENT

| Intitulé actions | Budget total | Recettes | |
|---|--------------|-----------------------|----------|
| | | | |
| Poste d'une responsable de mission transition énergétique : 1er janvier 2025 - 31 décembre 2026 (24 mois) | 93 310 € | Fonds vert (80%) | 74 648 € |
| | | Autofinancement (20%) | 18 662 € |
| TOTAL | 93 310 € | TOTAL | 93 310 € |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider le projet présenté ci-dessus,**
- **De valider le dépôt de dossier de demande de financement de Fonds Vert ingénierie,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Cédric VIAL rajoute que l'enveloppe Fonds vert est identique à 2023, et que seuls les projets qui étaient prêts ont été financés l'année dernière.

Le Président rajoute que c'est la préfecture de l'Isère qui a relancé le dispositif, mais reste ciblé sur des projets matures.

Votants (en voix) : 40
Exprimés (en voix) : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Concernant la Réserve Naturelle, le Président indique qu'une réunion, avec le Préfet de l'Isère, le Président du Département de l'Isère, le Parc et Monsieur De Quinsonas, a eu lieu récemment avec pour objectif de rétablir les liaisons principales via le PDIPR sur le Vallon de Marcieu.

Il s'agit de signer une convention de passage avec le propriétaire, mais aussi de prendre des arrêtés préfectoraux pour réglementer le survol de la Réserve naturelle et le bivouac sous tente.

Les parlementaires se sont également saisis de la problématique.

Le Président rappelle la date du prochain bureau syndical qui aura lieu le 26 juin.

Dominique CLOUZEAU fait part qu'un groupe d'habitants souhaite connaître l'avis du Parc sur le Lyon/Turin.

Cédric VIAL indique que le tracé est acté depuis 2014, il y aura forcément des impacts, il reste les questions techniques à régler. Le Parc de Chartreuse peut évidemment réfléchir aux conséquences mais le projet est lancé et déjà bien avancé. Ce n'est pas au Parc de se positionner là-dessus, mais plutôt d'aider à limiter les impacts, en lien avec la Charte.

Arthur BOIX-NEVEU espère que le Conseil Scientifique pourra en revanche se positionner.

Sylvain LAVAL confirme que ce n'est pas au Parc de se positionner mais plutôt d'être vigilant.

Sophie MADELRIEUX explique que Fabien HOBLEA, membre du conseil scientifique, a déjà apporté son expertise. Il n'y a pas eu d'avis depuis l'étude d'impact en 2012.

Cédric VIAL complète qu'il y a eu 3 scénarii de trafic : fret, grand gabarit et mixte. Le choix arrêté par l'Etat est « grand gabarit » avec un objectif de moins de passages de camions. On ne peut pas faire à la place de l'Etat.

Le Président demande s'il est possible de faire intervenir une personne impartiale lors d'un prochain Comité syndical pour expliquer le projet, son historique et le tracé afin de faire le point.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 00

Ce procès-verbal est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<https://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/procès-verbaux-des-comités-et-bureaux-syndicaux/>

ANNEXE :

BUREAU SYNDICAL
29 avril 2024 – 18h30
ST LAURENT DU PONT

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|---|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| BERANGER Nathalie | BREYTON Stéphanie |
| REY Freddy | CHAVAND Christelle |
| VIAL Cédric (pour partie) | CLOUZEAU Dominique |
| | ESCARON Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | EYMERY Clémentine |
| GERIN Anne | MICHALLET Bernard (pour partie) |
| | MOREL Véronique |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | |
| GUIGUE Gilbert | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| WOLFF Corine (pour partie) | BOIX-NEVEU Arthur |
| | BOUZON Elodie |
| | EGO Catherine (pour partie) |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | LAVAL Sylvain |
| | POZO Jean-Christophe |
| | |
| | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| | DEPINOIS Marc |
| | PICHON-MARTIN Bertrand |
| | ZUCCHERO Pascal (pour partie) |

Membres invités : MADELRIEUX Sophie, Co-présidente du Conseil scientifique
Membres de l'équipe technique : FATELA Artur, MALLIER Peggy et ROY Sophie (pour partie)

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|------------------------------------|---|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| | GUSMEROLI Stéphane à ESCARON Dominique |
| | DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix | MONIN Michelle |
| | |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| | DUPRAZ Fabien à ZUCCHERO Pascal (pour partie) |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | |
| BAABAA Jimmy à BOIX-NEVEU Arthur | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique | MOLLIERE Denis |
| BONNARDON Pierre | |

GAYMARD Hervé, Président du Conseil départemental de la Savoie
BRUN Jean-Jacques, Co-président du Conseil scientifique